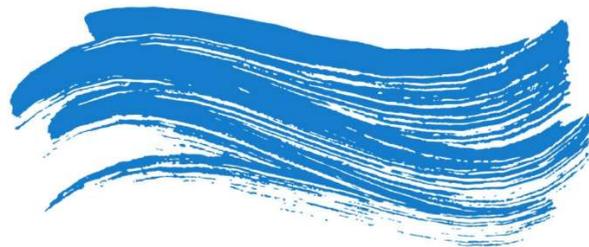


PROJET PEDAGOGIQUE



NATATION

Janvier 2020

I. Préambule

La conquête du milieu aquatique est une compétence indispensable tout au long de la vie, au cœur depuis longtemps des préoccupations des programmes de l'Éducation Nationale.

Priorité nationale, apprendre à nager s'inscrit dans le socle commun de connaissances, compétences et culture mais aussi dans le parcours de l'élève, à travers notamment l'obtention du certificat d'aisance aquatique puis plus tard de l'attestation scolaire du savoir nager. Pour remplir sa mission républicaine, la communauté éducative doit donc mobiliser l'ensemble de ses moyens pour garantir qualité et accessibilité pour tous.

La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême participe à cette priorité nationale à travers la mise en œuvre du projet pédagogique de sa structure communautaire « Nautilus », dont les services sont proposés aux écoles des territoires en proximité, dans et hors l'agglomération. La qualité de ses infrastructures et de ses équipements permet de dispenser un apprentissage dans des conditions optimales, tout au long de l'année scolaire.

Fort de cet outil, il est de notre responsabilité commune de nous assurer que chaque élève puisse bénéficier d'un apprentissage de la natation au cours de l'école primaire. C'est pourquoi la mise en œuvre des plannings s'établit de manière concertée et anticipée chaque année, pour répondre aux spécificités programmatiques des différentes écoles.

Elaboré par un groupe de travail composé de maîtres-nageurs et de conseillers pédagogiques ce document présente les aspects pédagogiques spécifiques au contexte de Nautilus. Il définit un cadre commun de fonctionnement à toutes les écoles concernées, constituant ainsi un document de référence pour l'ensemble des éducateurs.

II. Contexte d'enseignement de la natation scolaire

A. Règlementation : Encadrement des activités et surveillance

1) Normes réglementaires (Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017).

<i>Nombre d'encadrants (l'enseignant ou l'intervenant agréé)</i>	<i>Groupe classe constitué d'élèves d'école maternelle</i>	<i>Groupe classe constitué d'élèves d'école élémentaire</i>	<i>Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et d'école élém.</i>
- de 20 élèves	2	2	2
De 20 à 30 élèves	3	2	3
+ de 30 élèves	4	3	4

Les parents accompagnateurs non agréés, Les ATSEM, les AESH et les services civiques ne comptent pas dans l'encadrement.

Les éducateurs sportifs exclusivement chargés de la surveillance des bassins sont prévus selon les spécifications du POSS (Plan d'Organisation de la Sécurité et de la Surveillance).

2) Présentation en amont, en classe du projet aux élèves.

a. Par les enseignants.

Ils préparent les élèves de façon générale à la nouvelle activité (objectif de l'activité, intérêt, leur rôle à jouer, les diverses règles, les impératifs...).

Ils informent aussi les intervenants bénévoles agréés ou non agréés (accompagnateurs vestiaires) de leurs éventuels rôles dans l'organisation (cf tableau page 4). Ils leur rappellent que les vidéos et les photographies ne sont pas autorisées pendant le temps de l'accompagnement.

b. Par les MNS.

Les enseignants concernés par un cycle sont invités à contacter les MNS par téléphone ou par mail le plus tôt possible avant le début du cycle (05-45-39-30-30 ou c.bourland-boust@grandangouleme.fr).

Pour la première semaine de septembre, les rendez-vous seront à anticiper si possible la semaine précédente.

Dans la mesure du possible, les MNS se déplaceront dans les écoles pour présenter l'établissement Nautilus et l'activité (support média).

3) Rôles de chacun et modalités de co-intervention.

Rôle des encadrants de la séance (Enseignants et MNS, parents agréés) et des accompagnateurs vestiaires.

L'enseignant est le responsable pédagogique de sa classe.

Les encadrants sont les garants du bon déroulement de la séance.

L'enseignant et le MNS sont les référents d'un seul et même groupe-classe pendant l'ensemble du module.

	Enseignant	MNS	Bénévoles extérieurs agréés	Autre(s) accompagnant(s)
Avant la séance	<ul style="list-style-type: none">-Signale le nombre d'élèves présents à chaque séance sur le cahier de suivi disponible à l'arrivée sur les bassins.-Assume le bon comportement de ses élèves dans les vestiaires et jusqu'aux bassins.- Signale aux MNS les enfants devant bénéficier d'une attention particulière pendant l'activité.	<ul style="list-style-type: none">-Accueille les élèves dès la fin de la séance précédente, à la sortie du pédiluve.-Vérifie la présence des élèves du groupe dont il a la responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">-N'est à aucun moment chargé d'enseignement ni de la prise en charge d'un groupe.-Est informé à l'avance de son rôle et des tâches qui peuvent lui être confiées par l'enseignant ou le MNS.	<ul style="list-style-type: none">-N'est à aucun moment chargé d'enseignement ni de la prise en charge d'un groupe.-Est informé à l'avance de son rôle et des tâches qui peuvent lui être confiées par l'enseignant.

Pendant la séance	<ul style="list-style-type: none"> -Prend en charge un groupe ou assure la prise en charge d'un groupe élargi avec l'éducateur sportif. -Partage la responsabilité de la séance et de la surveillance avec les intervenants agréés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Prend en charge un groupe ou assure la prise en charge d'un groupe élargi avec l'enseignant. -S'assure que le fonctionnement de son groupe suit les principes pédagogiques du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> -Peut accompagner un enfant aux toilettes ou aider au déroulement d'un moment d'activité selon la demande d'un enseignant ou d'un MNS. 	<ul style="list-style-type: none"> -Peut accompagner un enfant aux toilettes. -Est positionné dans les tribunes. -N'a pas à intervenir dans le cadre des activités d'apprentissage. -Ne peut prendre en photo ni en vidéo la séance sans autorisation de l'enseignant.
Après la séance	<ul style="list-style-type: none"> -Informe l'éducateur sportif des problèmes rencontrés au cours de la séance. -Reprend la responsabilité du groupe classe dès la sortie du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> -Confie les élèves de son groupe à l'enseignant et l'informe des problèmes éventuellement rencontrés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Aide à l'encadrement général, au niveau des vestiaires et pour le retour à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> -Aide à l'encadrement général, au niveau des vestiaires et pour le retour à l'école.

B. Cadre de fonctionnement

1) Calendrier de mise en œuvre du planning des séances à Nautilus :

- Début mai année scolaire N-1 : concertation des écoles. Retour des fiches fin mai, précisant besoins et spécificités liées aux horaires de l'école et aux conditions d'enseignement.

- Le planning attribue une zone de bassin dont la surface permet un enseignement satisfaisant de la natation pour un groupe de maximum 26 élèves (4m² par élève réglementaires). Il convient que l'école adapte sa demande de zones d'enseignement nécessaires par groupes d'élèves envisagés, notamment dans le cas de décloisonnement (exemple : pour 31 CP, prévoir 2 créneaux d'enseignement pour dédoubler l'effectif). Dans ce cas, l'équilibre de l'effectif de chaque groupe d'une même école sera recherché.

2) Déroulement des séances :

Durée de séance : 40 minutes dans l'eau. Périodes A/B/C

Toute contre-indication médicale doit être justifiée par un certificat médical remis à l'école par les parents. Une attention particulière est apportée aux absences répétitives constatées qui, si elles sont dues à l'activité doivent être considérées.

En cas d'annulation d'une séance par l'école, le directeur de celle-ci prévient la piscine et les services concernés (Education Nationale, transports...). Un mail de confirmation doit être envoyé dans les plus brefs délais à : c.bourland-boust@grandangouleme.fr

Un délai de prévenance d'absence sans facturation est possible au minimum cinq jours ouvrés avant la séance.

En cas d'absence d'un MNS ou d'un enseignant, le groupe concerné est pris en charge par les autres encadrants.

En cas d'absence de plusieurs MNS, la séance peut être annulée. Dans ce cas, l'école est prévenue à l'avance.

En tout état de cause, on veille impérativement à ce que les normes d'encadrement soient toujours respectées (cf. tableau Règlementation). Dans le cas contraire la séance est annulée.

C. Hygiène et Sécurité

1) Hygiène pour tous.

Tenue exigée :

Les personnes autorisées à accéder au bassin (enseignant et bénévoles agréés) doivent être exclusivement en maillot de bain (tee-shirt toléré) et respecter le règlement intérieur du centre aquatique.

Seul le maillot de bain est autorisé. Il est exclusivement porté pendant la séance (le maillot de bain n'est pas un sous-vêtement).

Les vêtements de bain en lycra (tee-shirts ou tenue complète) ne sont pas autorisés.

Le bonnet de bain est obligatoire pour les élèves.

Le port de lunettes de natation individuelles est autorisé.

Les règles d'hygiène :

Elles sont présentées et expliquées à l'école, avant le début du module (Mallettes Malo à l'eau) :

- Respect des zones (sèche, humide et mouillée) :
 - Sèche → Zone chaussée
 - Humide → Vestiaires et sanitaires
 - Mouillée → Bord de bassin.
- Utilisation des toilettes avant la douche et l'accès au bassin.
- Douche savonnée obligatoire avant la séance et passage par le pédiluve.

Les élèves malades ou présentant des risques de contamination ou de surinfection étant momentanément écartés de l'activité auront été impérativement confiés pendant la vacation à une classe d'accueil à l'école outre les problèmes d'encadrement de sécurité et de responsabilité engendrés.

2) Sécurité.

- Lors de l'arrivée aux vestiaires, l'enseignant se présente à l'agent d'accueil, donne le nombre d'élèves présents, et récupère les clefs des vestiaires.
- Maintenir le calme dans les vestiaires.
- Vestiaires fermés pendant la séance par l'enseignant et laissés ouverts (2 portes) au moment de quitter les lieux.
- Circuler en marchant dans l'ensemble de l'établissement.
- Comptage des élèves avant le retour aux vestiaires.

Précision vestiaires – circulation :

Les enseignants sont responsables de leurs élèves dans les vestiaires et dans les couloirs de circulation. Plusieurs classes peuvent être amenées à se croiser lors des entrées et sorties de séance.

Au bord des bassins, surveillance effective, vigilante et constante (enseignant et MNS), comme le précise la circulaire d'octobre 2017.

Aucun enfant d'un groupe n'entre dans l'eau avant que son enseignant ne lui en donne la consigne.

En aucun cas, un élève d'une classe ne peut rester seul dans les tribunes.

III. Cadre pédagogique

A. Moyens et grands principes pédagogiques

1) Les bassins et le matériel

L'aménagement des bassins pour les écoles est constitué de 4 zones (2 dans le bassin ludique et 2 dans le bassin sportif). Chaque classe (ou groupe) prévue se voit attribuer une zone par séance. Le matériel pédagogique disponible à titre indicatif est constitué de (voir Annexes) :

- Frites, planches, tapis ...
- Cages, perches, rochers, cerceaux et objets lestés ...
- Toboggans, bigliss,

2) Orientations pédagogiques

- L'objectif pour l'enfant est d'acquérir une première autonomie sécuritaire dans l'eau en évoluant sur des aménagements progressifs. L'enfant se familiarise au milieu aquatique sans matériel à travers des expériences dont il éprouve les effets.
- Les séances d'une durée de 40 min doivent permettre une activité maximale de tous les enfants quel que soit leur niveau.
- Les situations proposées amènent l'enfant à enchaîner des actions dans les différents apprentissages (entrée dans l'eau, immersion, déplacement)

- Chaque cycle débute par l'observation des élèves en activité comme première évaluation.
- Les modalités de groupement peuvent varier en fonction des objectifs de la séance : groupes de niveaux, de besoin, classes mélangées. Le groupe peut fonctionner en ateliers, en circuit, parcours...
- L'élève situe sa progression grâce au Nautile (en annexe) présenté et complété en classe.
- Les consignes données aux élèves sont de 3 ordres (sécurité, réalisation, critères de réussite). De préférence, chaque type de consigne est donné séparément et distinctement.
- A chaque séance, les 4 compétences suivantes seront mises en œuvre avec une dominante pendant les apprentissages. Le travail de la respiration est continu et adapté à chaque étape d'apprentissage.

L'entrée dans l'eau ; l'immersion ; la flottaison ; le déplacement

3) Organisation du module

La première séance permet par l'observation et l'évaluation de faire un premier bilan, l'objectif étant de constituer des groupes de travail.

En fonction du cycle les dernières séances sont dédiées à l'évaluation de fin du module. Après validation est alors délivré un certificat du niveau de l'élève (aisance aquatique, ASSN, autres attestations).

Déroulé de la séquence de 10 séances : 3 blocs de 3 séances conçues en 3 phases :

a) Module sans évolution des modalités de groupement sur les séances 4 à 6

CYCLE 2	Séances 1 - 3	Séances 4 - 6	Séances 7 - 9	Séance 10
Phases	FAMILIARISATION	STRUCTURATION	REPETITION / ADAPTATION	EVALUATION / CAA
Groupement	Hétérogénéité Classe / Demi-groupe	Hétérogénéité Classe / Demi-groupe/ Groupes	Groupe classe	Groupe classe
Espace	Zone GB / Zone PB	Zone attribuée pour la séance	Zones attribuées plus une zone Evaluation CAA	
Temps	40 minutes effectives			
Enseignant	Après l'observation de la classe: ½ groupe-classe / Même zone	½ groupe-classe / Même zone	½ groupe-classe / Même zone	
MNS	Après l'observation de la classe: ½ groupe-classe / Même zone	½ groupe-classe / Même zone	½ groupe-classe / Même zone	
Principe d'apprentissage	Découverte systématique de la petite et de la grande profondeur	Accéder à un mode de propulsion en confiance	Tendre vers un allègement du matériel pour rechercher l'autonomie de l'élève	Test intégré à la progression Mise en œuvre avec brassière sur la dernière séance pour les plus en difficulté
Rôle de l'enseignant	Présence de l'enseignant dans l'eau pour faciliter la confiance et l'engagement des élèves	Relayer la consigne de réalisation donnée par le MNS avec l'aide des bénévoles	Relayer la consigne de réalisation donnée par le MNS avec l'aide des bénévoles Exigeant et encourageant	

Rôle du MNS	Bienveillance et souplesse dans les exigences Stimuler et inciter les élèves à se dépasser Evaluer chaque enfant pour proposer un matériel de flottaison adapté	Rôle d'accompagnement de chaque enfant Proposer des aménagements et des situations adaptées au niveau des élèves Formuler des consignes de réalisation précises	Favoriser les répétitions d'enchaînement d'actions Rechercher le développement de l'effort sur la durée (endurance, renforcement musculaire)
-------------	---	---	---

CYCLE 3	Séances 1 - 3	Séances 4 - 6	Séances 7 - 9	Séance 10
Phases	CONSOLIDATION	STRUCTURATION - REPETITION	RENFORCEMENT REINVESTISSEMENT	EVALUATION / ASSN
Principes d'apprentissage	Consolider les apprentissages du Nautile en petite et grande profondeur avec ou sans aide à la flottaison	Rechercher une efficacité des actions motrices pour gagner en autonomie Répéter et diversifier les enchaînements d'actions	Renforcer les apprentissages dans de nouveaux contextes Transférer vers des activités codifiées	Test intégré à la progression Uniquement pour les élèves qui sont prêts
Groupement Espace - Temps Rôles...	Idem Cycle 2			

b) A titre expérimental, pour quelques classes en 2020-21 : Module avec évolution des modalités de groupement sur les séances 4 à 6, sur la base de 2 ou 4 classes réunies. (Voir annexe Expérimentation)

CYCLE 2-3	Séances 1 - 3	Séances 4 – 6 Classes mélangées	Séances 7 - 9	Séance 10
Phases	FAMILIARISATION Cycle 2 ou CONSOLIDATION Cycle 3	STRUCTURATION ou REPETITION	RENFORCEMENT ou REINVESTISSEMENT	EVALUATION CAA - ASSN
Groupement	Hétérogénéité Classe / Demi-groupe	Ateliers de niveau homogène entre les 4 classes / 2 classes	Groupes de niveau homogènes par classe	Evaluation par groupe de niveau
Espace	Zone GB / Zone PB +1 zone évaluation ASSN et CAA	3 ateliers – répartition au choix des élèves (à anticiper sur la S3) ; une rotation en milieu de séance pour passer d'un atelier à un autre, toujours au choix.	Zones attribuées +1 zone évaluation ASSN et CAA	
Temps	½ séance : 20 min GB / 20 min PB	40 min.	40 min.	
Enseignant	½ groupe-classe / Même zone	Répartition sur les différents ateliers	½ groupe-classe / Même zone	
MNS	½ groupe-classe / Même zone		½ groupe-classe / Même zone	
	Vers l'ASSN	Chaque atelier comprend des espaces d'évolution différenciés sur l'ensemble des compétences du savoir nager. A1 – PB : aide au déplacement / appuis possibles A2 – GB : aide à la respiration, sans appui solide A3 – GB : mise en œuvre de situations plus contraignantes	Choix du traitement d'une activité de prolongement pour les élèves ayant validés l'ASSN (Sauvetage, natation synchronisée, nages hybrides/codifiées, jeux collectifs)	

IV. Parcours de l'élève et évaluation

1) Evaluation par les encadrants (professeurs des écoles et maitres-nageurs)

Lors des premières séances, une évaluation diagnostique collective et progressive pourra être mise en œuvre lors des activités réalisées par les élèves afin d'affiner la composition de groupes de travail homogènes pour les séances suivantes. Elle ne sera pas systématisée.

Pendant le module d'apprentissage, les encadrants évaluent en continu les compétences des élèves et les reportent progressivement sur la fiche de suivi des apprentissages (voir annexes), sans chercher l'exhaustivité sur chacune des séances (jamais tous les élèves/toutes les compétences). L'évaluation continue ne doit pas prendre le pas sur la mise en activité et les apprentissages. Elle se met donc en œuvre par l'observation lors des séances d'apprentissage, notamment par le professeur des écoles. Il s'agit d'un outil qui permettra aux encadrants de réaliser une photographie de l'avancée des élèves par séance (en points de progression ou réussites) sur des compétences spécifiquement observées. Elle permet également de communiquer ces observations plus facilement entre encadrants.

Elle est établie par classe ou par classe d'âge dans le cas de décroisonnements. Elle reprend toutes les compétences que les élèves doivent valider sur leur parcours, du cycle 2 au cycle 3.

Ces fiches sont régulièrement échangées entre encadrants en cours de module afin que chacun puisse prendre connaissance des observations réalisées et que les professeurs des écoles puissent, in fine, renseigner avec l'élève son passeport aquatique.

D'autre part, les maitres-nageurs disposent également d'un outil de suivi des séances qui leur est propre sous la forme de fiches bilans de séance. Ils peuvent les communiquer aux enseignants si besoin.

2) Auto – Evaluation des élèves

Pour permettre à chacun des élèves de concrétiser ses progrès et de pouvoir se fixer de nouveaux objectifs dans le domaine aquatique, il dispose de repères de progression accessibles, sous la forme d'un nautile.

- en format affiche, pendant les séances, notamment lors de la phase de bilan, avec une interaction collective, voire quelques fois individuelle.

- en format papier, dans le passeport aquatique, que l'élève pourra renseigner en coloriant les parties validées. Le professeur des écoles vérifiera la bonne adéquation entre l'autoévaluation de l'élève et les éventuelles observations renseignées sur la fiche de suivi des apprentissages.

Le nautile est composé de 4 zones de compétences progressives sur les familles : entrer dans l'eau, s'immerger, flotter/s'équilibrer et se déplacer. Pour le cycle 3, un complément au nautile, sous la forme d'algues, permettra d'affiner l'identification des progrès sur ces mêmes familles de compétences, en les graduant en terme d'endurance et enchainement d'actions de plus en plus complexes et en ajoutant également une compétence « respirer ».

3) Suivi pédagogique

Le passeport aquatique reprend toutes les compétences qu'un élève a acquis au cours de sa scolarité. Il est renseigné à l'école par les élèves et l'enseignant. Il reste à l'école et est transmis chaque année de classe en classe. Une partie sera réservée à l'autoévaluation par l'élève (Nautile), une autre étant réservée à la validation par l'enseignant et le maitre-nageur des attestations : certificat d'aisance aquatique et

attestation scolaire du savoir nager. Ce passeport pourra également avoir vocation à être transmis au professeur d'EPS, en plus des informations contenues dans le Livret Scolaire Unique, dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 et de la continuité établie avec le collège de secteur.

4) Bilan de la séquence natation

A la fin de chaque séquence natation, un formulaire sera envoyé par voie dématérialisée à l'enseignant de la classe afin qu'il renseigne ses remarques sur le déroulé du cycle d'apprentissage.

V. Annexes

- A. Fiche de suivi des apprentissages.
- B. Le Nautille
- C. Le passeport aquatique
- D. Projet pédagogique départemental
- E. Certificat d'aisance aquatique, ASSN
- F. Procédure d'intervention POSS
- G. Règlement intérieur
- H. Inventaire matériel
- I. Module expérimental

B. Le Nautile

Legend:

- Crevette (shrimp) - rose (pink)
- Hippocampe (seahorse) - jaune (yellow)
- Poisson (fish) - vert (green)
- Nautile (nautilus) - bleu (blue)

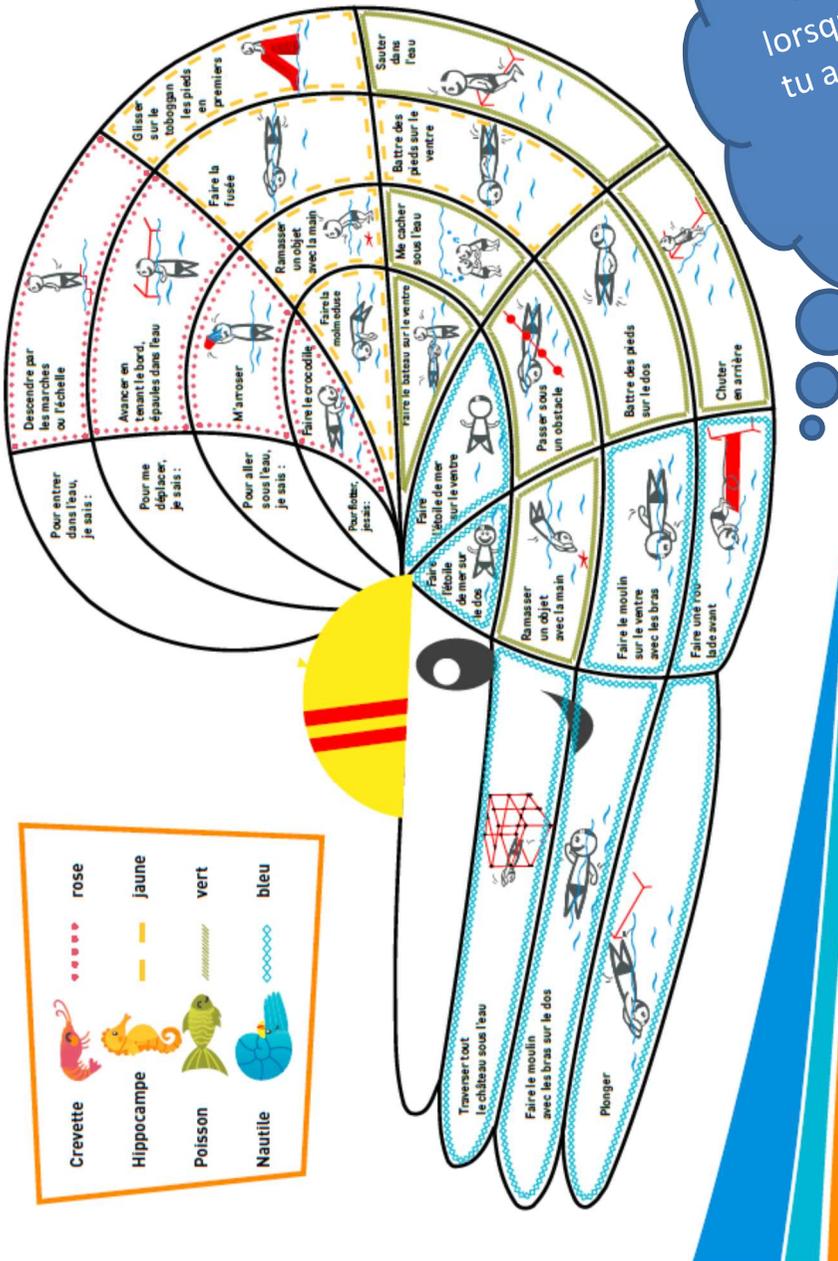
Activities:

- Descendre par les marches ou l'échelle
- Pour entrer dans l'eau, je sais :
- Avancer en tenant le bord, épaules dans l'eau
- Glisser sur le toboggan les pieds en premiers
- Faire la fusée
- Ramasser un objet avec la main
- M'arrosier
- Faire le crocodile
- Faire la moin eduse
- Pour aller sous l'eau, je sais :
- Pour floter, jessa:
- Faire le bateau sur le ventre
- Me cacher sous l'eau
- Battre des pieds sur le ventre
- Sauter dans l'eau
- Faire l'étoile de mer sur le dos
- Faire l'étoile de mer sur le ventre
- Faire le moulin avec les bras sur le dos
- Ramasser un objet avec la main
- Passer sous un obstacle
- Faire le moulin sur le ventre avec les bras
- Battre des pieds sur le dos
- Plonger
- Faire une roulade avant
- Chuter en arrière
- Traverser tout le château sous l'eau

Logos: Grand Angoulême, NAUTILIS, académie Poitiers, Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Charente, Éducation nationale.

C. Le Passeport Aquatique

Ecole :



Colorie lorsque que tu as réussi à :

Nom :

Prénom :

CERTIFICAT D'AISSANCE AQUATIQUE

J'ai passé avec succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport

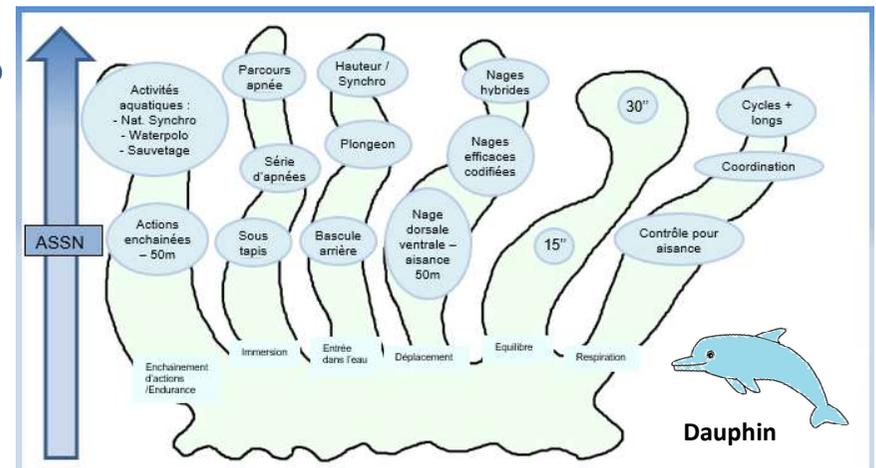
Sans brassière

Avec brassière

Le / /

Le / /

Nom de mon enseignant :



ATTESTATION SCOLAIRE « SAVOIR NAGER » (ASN)

Je maîtrise le savoir nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

Le / /

Nom du maître-nageur ou du professeur EPS :

Nom de mon enseignant :

D. Projet pédagogique départemental

- <http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden16-pedagogie/spip.php?article225>

E. Certificat d'aisance aquatique, ASSN, fiche test

- <http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden16-pedagogie/spip.php?article1304>

F. POSS - Nautilus

G. Règlement intérieur - Nautilus

H. Inventaire matériel - Nautilus

I. Module expérimental – Pièce jointe

